

Litige avec une grande enseigne!!

Par sandyangel, le 29/01/2011 à 09:21

Bonjour,

Nous avons acheté un meuble sous evier ,aupres d'une grande enseigne !!!Au moment de retourner ce meuble en mélaminé ,celui ci se cassa au niveau des pieds (plastiques)et des ecrous comme si le bois a l'interieur etait pourri !!!Quel stupéfactionNous avons contacté cette enseigne qui nous a répondu que si en ouvrant le colis ,le meuble n'etait abimé ,il ne pourrait pas le changer gratuitement et nous devons donc debourser 40 euros pour en avoir un autre !!C'est la premiere fois que ça nous arrive ,pour nous ce meuble a un défaut ,dire que c'est un meuble supposé porter un evier ,j'avoue ne pas etre rassuré !!Pouvez vous me dire comment je dois procéder et quels sont mes droits pour qu'il sm'echange nt ce meuble sans condition ? Merci a vous (je dois m'y rendre ce matin)